



SCANNEZ

ICI

## Emploi rural : un programme de formation de 40.000 jeunes à l'initiative entrepreneuriale

Le gouvernement entend renforcer l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural à travers un nouveau programme axé sur la formation et l'entrepreneuriat agricole. Dans une réponse à une question écrite du député Driss Sentissi, le ministre de l'Agriculture, Ahmed El Bouari, indique que ce dispositif prévoit la formation de 40.000 jeunes ruraux et la création d'environ 15.000 opportunités d'emploi, dans le cadre d'une feuille de route nationale pour l'emploi dotée d'une enveloppe globale de 14 milliards de dirhams. L'objectif est de soutenir l'initiative entrepreneuriale et de renforcer l'intégration des jeunes dans les chaînes de production agricoles, notamment dans les filières liées à l'élevage.

## Agrumes : les effets positifs des pluies ne viendront pas tout de suite

Les fortes précipitations enregistrées récemment dans plusieurs régions du Maroc ont causé des pertes importantes dans certaines zones agrumicoles, notamment dans le Gharb et le Loukkos. Selon une analyse publiée par le site spécialisé FreshPlaza, les effets positifs des pluies sur la filière ne devraient toutefois se manifester qu'à moyen terme.



## Réforme de l'enseignement supérieur : le gouvernement fait le point

Réuni à Rabat sous la présidence du chef du gouvernement Aziz Akhannouch, un comité de suivi a examiné l'état d'avancement de la réforme de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. La rencontre a également permis d'aborder plusieurs projets structurants visant à renforcer l'offre universitaire et l'attractivité des établissements.



## Guerre au Moyen-Orient : le pétrole franchit les 100 dollars, pression sur les Bourses et le marché de la dette des Etats

Le prix du pétrole est repassé temporairement jeudi au-delà du seuil symbolique des 100 dollars le baril, mettant sous pression le marché des dettes d'Etat et pesant sur les Bourses qui craignent un choc inflationniste.

## Le Maroc bat un nouveau record d'importations de pistaches en 2025

La demande marocaine en pistaches continue de progresser rapidement. En 2025, les importations ont dépassé pour la première fois les 4.000 tonnes, confirmant une croissance soutenue de la consommation et une forte dépendance du marché national aux fournisseurs étrangers.



## Crise du détroit d'Ormuz : les primes d'assurance maritime s'envolent

La paralysie du trafic dans le détroit d'Ormuz provoque une onde de choc dans le transport maritime mondial. Dans une note récente, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement souligne que les primes d'assurance contre les risques de guerre explosent, pouvant atteindre jusqu'à 1 million de dollars par voyage pour un pétrolier. Cette flambée des coûts s'ajoute à la hausse du fret, du carburant maritime et des prix de l'énergie, accentuant les tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.



## Ali Alami nommé directeur général de la SNEP



La Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie (SNEP) a annoncé la nomination d'Ali Alami en tant que directeur général, à l'issue du conseil d'administration tenu le 6 mars 2026. Il succède à Fayçal El Kadiri à la tête de l'entreprise, leader du marché marocain des produits vinyliques et des produits d'électrolyse.

جريدة نشرة  
جريدة يومية مغربية تصدر من طرف شركة مسير ميديا  
www.Nachra.ma  
مركز النشر: الرباط، رقم 15، تابعة لمقاولة MOSSAYER MEDIA الصحفية

## PACKS PROFESSIONNELS

Offres pour publication multiple

PACK SILVER	PACK GOLD	PACK PLATINUM
10 Annonces	20 Annonces	50 Annonces
Prix unitaire : 100 DH Prix du pack : 1000 DH	Prix unitaire : 90 DH Prix du pack : 1800 DH	Prix unitaire : 80 DH Prix du pack : 4000 DH

Vous êtes un professionnel des publications juridiques, expert du droit et du chiffre (cabinet comptable, avocat, huissier, juriste, notaire, ...), vous publiez régulièrement des annonces légales ?

Nachra Annonce legale vous propose de bénéficier d'un système de recharge d'annonces légales grâce aux différents Packs disponibles et de bénéficier de tarifs avantageux.

ANNONCES LÉGALES

Nachra

Nachraannonceslegales@gmail.com  
Annonceslegalesnachra

06 79 77 77 42 / 05 28 23 32 10  
www.nachra.ma

\*\*\*\*\*

## OUBLA MOBILITY & TOURS

\*\*\*\*

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 500.000 DHS.

Siège social : BLOC 2 - N° 11 - CITE SIDI MOHAMED - AGADIR  
RC : 67943

Au terme d'un acte sous seing privé, en date à Agadir, le 19/02/2026, il a été établi les statuts d'une société responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivants :

Raison social : OUBLA MOBILITY & TOURS S.A.R.L

Objet social : LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR  
Siège social : BLOC 2 - N° 11 - CITE SIDI MOHAMED - AGADIR.

Capital social : 500 000,00 composés de 5000 parts sociales de 100,00 Dhs chacune.

Gérance : La société est gérée par M. ABDELMAJID OUBLA, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 12/03/2026, sous le numéro 0160448.

\*\*\*\*\*

## WADI TOURS

\*\*\*\*

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 500.000 DHS.

Siège social : RESIDENCE SOUKARA - MAGASIN N° 2 - HAY MOHAMMADI - AGADIR

RC : 67905

Au terme d'un acte sous seing privé, en date à Agadir, le 18/02/2026, il a été établi les statuts d'une société responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivants :

Raison social : WADI

TOURS S.A.R.L

Objet social : LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR  
Siège social : RESIDENCE SOUKARA - MAGASIN N° 2 - HAY MOHAMAMDI AGADIR.

Capital social : 500 000,00 composés de 5000 parts sociales de 100,00 Dhs chacune.

Gérance : La société est gérée par M. ABDOU ALI, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 11/03/2026, sous le numéro 0160415.

MME DALI LATIFA  
COMPTABLE AGRÉE

\*\*\*\*\*

## SOCIÉTÉ ABADI IMMOBILIER

\*\*\*\*

AU CAPITAL DE : 1200000.00 DHS  
Siège Social : PLATEAUX 26 BD BIR ANZARANE N° 16 HAY EL HASSANI BERKANE

Aux Termes D'un Acte Sous Seing Privé Du :17/02/2026, Il A Eté Etabli

Le Statut D'une Société A Responsabilité Limité A Associe Unique Au Capital Social De 1200000.00 Dhs Comme Suite :  
Dénomination : ABA-DI IMMOBILIER .  
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée A Associe Unique .

L'Associe Unique De La Société :  
\* MR : ABDELLAH BENBOUJEMAA : Marocaine, Titulaire De Son CIN N° : FA3502, Demeurant Au : Lot Trifa 02 N° 186 Saidia Berkane. Agissant En Sa Qualité Gérant Et Associe Unique De La Société.

Siège Social : Le Siège Social Est Sis A : Plateaux 26 Bd Bir Anzarane N° 16 Hay Hassani Berkane. La Société A Pour Objet :

\* Promoteur Immobilier Immeuble  
\* Achat Et Vente Des Lot  
Capital Social :

Le Capital Social Est De 1200000.00 Dhs (Un Million Deux Cent Mille Dirhams) Devisé En 12000 Parts Sociales (De 100.00 DHS Chacune).

Répartition Du Capital Social :  
Le Capital Social Est Reparti Comme Suite :  
Mr ABDELLAH BENBOUJEMAA -----  
1200000.00 Dhs  
1200000.00 Dhs  
TOTAL ---

La Gerance : La Société Est Gérée Du Présent Par :  
MR : ABDELLAH BENBOUJEMAA : Marocaine, Titulaire De Son CIN N° : FA3502, Demeurant Au : Lot Trifa 02 N° 186 Saidia Berkane. Agissant En Sa Qualité Gérant Et Associe Unique De La Société.

Il Engage La Societe Par Signature Unique Pour Une Duree Illimitee .

Dépôt légal : A Eté Effectué Au Greffe Du Tribunal De 1 er Instance De Berkane Du :02/03/2026, Sous registre commerce N° : 10983

\*\*\*\*\*

## SIHABI CARS

\*\*\*\*

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000,00 DH

Siège Social: N° 132 - AVENUE AHMED ZAKARIA - BLOC ABATI - EXTENSION DAKHLA - AGADIR  
RC : 43533

Au terme d'un acte P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 06/02/2026, il a décidé ce qui suit :

□ La cession de 2500 parts sociales que possède Monsieur ABDELGHAFOR SIHABI et la cession de 2500 parts sociales que possède Monsieur ZAKARIA SIHABI au profit de Monsieur LACHHAB HICHAM, titulaire de la carte d'identité nationale numéro BB170278, Le nouveau cessionnaire est devenu propriétaire de 5000 parts de la société en question à biens et parts entiers. De ce fait, il garantit à

100% les crédits et les engagements de la société à partir de la conclusion de ce jour.

□ L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur ABDELGHAFOR SIHABI, de sa qualité de gérant unique de la société, titulaire de la carte d'identité nationale numéro M531215.

□ L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau gérant unique et responsable d'activité pour une durée illimitée de la société, Monsieur LACHHAB HICHAM, titulaire de la carte d'identité nationale numéro BB170278, Ainsi que la signature dans les établissements de crédit, les comptes bancaires et dans tous les documents de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le

11/03/2026, sous le

numéro 0160435.

\*\*\*\*\*

## CHENAOUI TOURS

\*\*\*\*

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 DH

Siège Social : C/O N° 78 - KASBAT SOUSS - KM 5 BENSERGAO - AGADIR  
RC : 57601

Au terme d'un acte sous seing privé, en date à Agadir, le 23/02/2026, il a été établi les statuts d'une société responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivants :

□ La cession de 500 parts sociales que possède Monsieur YOUNES CHENAOUI au profit de Monsieur HASSAN EL KHEIRI, titulaire de la carte d'identité nationale numéro J251247, Le nouveau cessionnaire est devenu propriétaire unique de la société en question à biens et parts entiers. De ce fait, il garantit à 100% les crédits et les engagements de la société à partir de la conclusion de ce jour.

□ L'assemblée générale

accepte la démission de Monsieur YOUNES CHENAOUI, de sa qualité de gérant unique de la société, titulaire de la carte d'identité nationale numéro J289835, demeurant à BLOC 09 - N° 74 - BENSERGAO - AGADIR.

□ L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau gérant unique et responsable d'activité pour une durée illimitée de la société, Monsieur LAHOUICINE TAMRI, titulaire de la carte d'identité nationale numéro JB373133, demeurant à AVENUE TIFAOUINE - N° 8359 - TEMSIA - AIT MELLOUL, Ainsi que la signature conjointe entre l'associé unique et le gérant unique dans les établissements de crédit, les comptes bancaires et dans tous les documents de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le

11/03/2026, sous le numéro 0160436.

\*\*\*\*\*

## JILSTROY

\*\*\*\*

Siège social : APPRT 2 ETAGE 02 IMM 11 MARJANE 2-MEKNES  
Capital social : 100 000.00dhs  
RC N° : 57193 / MEKNES

Aux termes des délibérations de L'AGE de la société « JILSTROY » SARL AU en date du 03/06/2025, il a été décidé ce qui suit :

- La Cession de la totalité des parts sociales (1000 PS) détenues par M.ISMAIL EL GHADOUALI à Mme. NAIMA EL GHADOUALI.

- démission de Mr ISMAIL EL GHADOUALI de son poste de gérant et nomination d'un nouveau gérant Mme. NAIMA EL GHADOUALI.

- La signature : la société sera valablement engagée par la signature unique de MME NAIMA EL GHADOUALI

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de Meknès en date Du 29/07/2025 sous le numéro 3067 RC : 57193.

MME DALI LATIFA  
COMPTABLE AGRÉE

\*\*\*\*\*

## SOCIÉTÉ 7AT INFINITY

\*\*\*\*

AU CAPITAL DE :  
100000.00 DHS  
Siège Social : PLA-  
TEAUX 26 BD BIR  
ANZARANE N°  
16 HAY HASSANI  
BERKANE  
Aux Termes D'un Acte  
Sous Seing Privé  
Du :19/02/2026, Il A  
Été Etabli  
Le Statut D'une  
Société A Responsa-  
bilité Limité A Associe  
Unique Au  
Capital Social De  
100000.00 Dhs  
Comme Suite :  
Dénomination : 7AT  
INFINITY .  
Forme Juridique : So-  
ciété A Responsabilité  
Limitée A Associé  
Unique .  
L'Associé Unique De  
La Société :  
\* MR : MOHAMED  
SETTA : Marocaine,  
Titulaire De Son CIN  
N° : FA 127145,  
Demeurant Au : RUE  
Portugal HAY LAY-  
MOUNE BERKANE.  
Agissant En Sa  
Qualité Gérant Et  
Associé Unique De La  
Société.  
Siège Social :  
Le Siège Social Est  
Sis A : Plateaux 26 Bd  
Bir Anzarane N° 16  
Hay Hassani Berkane  
La Société A Pour

Objet :  
- Marchand Effectuant  
Import-Export  
- Commercialisations  
Et Distribution De  
Tous Produits De Tous  
Prévenance.  
- Négoce  
Capital Social :  
Le Capital Social Est  
De 100000.00 Dhs  
(Cent Mille Dirhams)  
Devisé En 1000  
Parts Sociale (De  
100.00 DHS Cha-  
cune).  
Répartition Du Capital  
Social :  
Le Capital Social  
Est Reparti Comme  
Suite :  
Mr MOHAMED SET-  
TA ----- 100000.00  
Dhs  
100000.00 Dhs TO-  
TAL ---  
La Gerance :  
La Société Est Gérée  
Du Présent Par :  
MR : MOHAMED  
SETTA : Marocaine,  
Titulaire De Son CIN  
N° : FA 127145,  
Demeurant Au : Rue  
Portugal Hay Lay-  
moune Berkane.  
Agissant En Sa  
Qualité Gérant Et  
Associé Unique De La  
Société.  
Il Engage La Societe  
Par Signature Unique  
Pour Une Duree Illi-  
mitee .  
Dépôt légal : A Eté  
Effectué Au Greffe  
Du Tribunal De 1 er  
Instance De Berkane  
Du :27/02/2026, Sous

registre commerce  
N° : 10979.

\*\*\*\*\*

## STE K.N PRESTA. COM -SARL/AU

\*\*\*\*

C/O 4ETG, APPT  
49, IMM I-B ITRANE,  
HAY BOUSKHEN,  
DCHEIRA EL JIHA-  
DIA  
RC N°32721/INEZ-  
GANE  
Aux termes d'un acte  
sous-seing privé en  
date 09/03/2026, en-  
registré à INEZGANE,  
il a été établi le  
procès-verbal de  
l'assemblée générale  
Extraordinaire  
conformément aux  
lois en vigueur dont  
les caractéristiques  
Sont les suivantes :  
1- L'associé décide de  
clôture de liquidation  
de la société.  
Dépôt légal a été  
effectué au greffe du  
tribunal de 1 ER INS-  
TANCE INEZGANE.  
Le 12/03/2026 sous le  
N° 472.

\*\*\*\*\*

## STE JAKANI OASIS - SARL/AU

\*\*\*\*

BUREAU N°842  
ETG-4 IMM 8 RESD  
KHALIJ ANNAKHIL  
FOUNTY AGADIR

RC N°60067/AGA-  
DIR

Aux termes d'un acte  
sous-seing privé en  
date du 26/02/2026  
enregistré à AGA-  
DIR, il a été établi  
le procès-verbal de  
l'assemblée générale  
Extraordinaire d'as-  
socié unique  
conformément aux  
lois en vigueur dont  
les caractéristiques,  
Sont les suivantes :  
 Transfert du siège  
social de la société à  
la nouvelle adresse  
suivante :  
LOT TIGUEMI, TI-  
KOU DAR, DOUAR  
IFID, COMMUNE  
ARGANA, SIDI  
MOUSSA AL HAMRI,  
TAROUDANT.  
Dépôt légal a été  
effectué au greffe  
du tribunal de com-  
merce d'AGADIR Le  
12/03/2026 sous le  
N°  
160440.

\*\*\*\*\*

## STE «JEUNE & JOLIE » SARL

\*\*\*\*

N°1 ET N°2 1ER  
ETAGE IMMEUBLE  
DAR RAISS AV 29  
FEVRIER TALBOR-  
JT AGADIR  
CAPITAL 100.000,00  
DH  
R.C n° 49797  
I- Suivant PV/  
AGE en date du

24/12/2025 a décidé  
ce que suit :

DONATION DES  
PARTS SOCIALES :  
Mr. EL MOUMENE  
RACHID (asso-  
cié avec 300 parts  
sociales), CIN  
N°J412261, donne en  
donation la  
totalité de ses parts  
sociales à sa sœur  
Mme. EL MOUME-  
NE MALIKA CIN  
N°J456199  
demeurante à IMM.1,  
NR.6, AVENUE MLY  
ABDELLAH, AGADIR,  
 CESSION DES  
PARTS SOCIALES :  
Mr. DARA HAJI  
(associé avec 400  
parts sociales), CN°  
J022131P, cédé et  
transportent 50 parts  
sociales de ses 400  
parts sociales à Mme.  
EL MOUMENE MALI-  
KA CIN N°J456199  
demeurante à IMM.1,  
NR.6, AVENUE MLY  
ABDELLAH, AGADIR,  
Le capital social de  
la dite société sera  
répartis comme suit :  
\* Mr. DARA HAJI :  
350 PARTS SO-  
CIALES .....  
35.000,00 DH  
\* Mme. EL MOUME-  
NE MALIKA : 350  
PARTS SOCIALES  
..... 35.000,00 DH  
\* Mme. BAZEGRA  
HANANE : 300  
PARTS SOCIALES  
..... 30.000,00 DH  
- Dépôt légal a été  
effectué au greffe  
du tribunal de com-  
merce D'AGADIR  
Le 09/03/2026 sous le  
N° 160366.

## Société DERHEM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 107.159.200,00 Dirhams

24 Avenue De La Marine, Hay Hassani-Laayoune,

RC n° 1855

### AVIS DE FUSION ABSORPTION

#### DE LA SOCIETE DERIV PECHE PAR LA SOCIETE DERHEM HOLDING

Aux termes d'un acte sous seing privé en date....., la société **DERHEM HOLDING** (la **Société Absorbante**), SARL au capital social de 107.159.200,00 Dirhams, immatriculée au RC de Laayoune sous le numéro 1855, domiciliée à 24 Avenue De La Marine, Hay Hassani-Laayoune, et la société **DERIV PECHE** (la **Société Absorbée**), SARL/AU au capital social de 100.000,00 Dirhams, immatriculée au RC de Dakhla sous le numéro 13497, domiciliée à Avenue El Agroub N°1/7724-Dakhla, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société **DERIV PECHE** par la société **DERHEM HOLDING** et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

#### I - Motifs et buts de la fusion

La présente opération se justifie par la perspective de simplifier les opérations d'exploitation entre les deux sociétés.

La fusion absorption de ces deux sociétés s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces des deux sociétés font partie.

#### II - Désignation des apports

L'évaluation des éléments de l'actif et du passif est basée sur les comptes au 31 décembre 2024 de la Société Absorbée.

Actif apporté	18.688.052,74
Passif pris en charge	18.645.833,03
Actif net apporté	42.219,71

En conséquence de ce qui précède, la valeur de l'actif net de l'apport fait par la Société Absorbée à la Société Absorbante, au titre de la Fusion, s'élève à **42.219,71** dirhams.

#### III - Rapport d'échange - Rémunération des apports - Augmentation de capital de la société DERHEM HOLDING :

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties à 34 parts sociales de la Société **DERHEM HOLDING** pour 1000 parts sociales de la Société **DERIV PECHE**.

En rémunération de la valeur nette des apports de la société **DERIV PECHE**, il sera attribué à la société **ATLADER HOLDING**, associée unique de cette dernière, 34 parts sociales de la société **DERHEM HOLDING**.

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les associés de la société **DERIV PECHE** devraient recevoir, en échange des 1000 parts sociales composant le capital social, 34 parts sociales de la société **DERHEM HOLDING**, à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

#### Augmentation de capital de la société DERHEM HOLDING :

En raison de l'échange des parts sociales de la société **DERIV PECHE** contre des parts sociales de la société **DERHEM HOLDING**, il est décidé d'augmenter le capital social de la société **DERHEM HOLDING** par l'émission de 34 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 100,00 MAD chacune, à émettre à la société **ATLADER HOLDING**.

L'augmentation de capital est réalisée par l'émission de nouvelles parts sociales, attribuées à titre de rémunération dans le cadre de la fusion, sans appel de fonds supplémentaire.

#### **IV - Propriété et jouissance de l'actif - Transmission du passif**

La Société DERHEM HOLDING sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens et droits apportés par la Société DERIV PECHE à compter du 01 janvier 2025.

#### **V - Conditions suspensives**

Les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis aux conditions suspensives ci- après :

- Réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société **DERHEM HOLDING** d'un montant de **3.400,00** par voie de l'émission 34 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,00 MAD chacune ;
- Approbation de la fusion par voie d'absorption par l'assemblée générale des associés de la société DERIV PECHE ;
- Approbation de la fusion, par voie d'absorption de la Société DERIV PECHE par décisions par l'assemblée générale des associés de la Société DERHEM HOLDING qui augmentera le capital de cette dernière en conséquence de la fusion.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès- verbal de chacune des assemblées générales des associés des sociétés « DERHEM HOLDING et DERIV PECHE ».

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Le traité de fusion produira son plein effet dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire qui sera effectuée au titre de la fusion.

La société apporteuse se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de cette réalisation définitive, conformément à la loi.

#### **VI - Dissolution de la société absorbée**

La Société DERIV PECHE se trouvera dissoute de plein droit à l'issue l'assemblée générale des associés qui constatera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la Société DERHEM HOLDING de la totalité de l'actif et du passif de la Société DERIV PECHE, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Cette décision confèrera à l'un des gérants les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence, de réitérer, si besoin était, la transmission du patrimoine à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qu'il s'avérerait nécessaire d'accomplir, tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée, et enfin de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations fiscales ou autres.

#### **VII - Dépôt au greffe**

Conformément aux dispositions légales, deux originaux du projet de traité de fusion ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Dakhla, le 06 mars 2026 sous le numéro 4255.

**POUR EXTRAIT ET MENTION**

## Société DERIV PECHE

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 100.000,00 Dirhams

Avenue EL Agroub N° 1/7724- DAKHLA

RC n° 13497

### AVIS DE FUSION ABSORPTION

#### DE LA SOCIETE MC FONCIER PAR LA SOCIETE CA INVEST

Aux termes d'un acte sous seing privé en date ....., la société **DERHEM HOLDING** (la Société Absorbante), SARL au capital social de 107.159.200,00 Dirhams, immatriculée au RC de Laayoune sous le numéro 1855, domiciliée à 24 Avenue De La Marine, Hay Hassani-Laayoune, et la société **DERIV PECHE** (la Société Absorbée), SARL/AU au capital social de 100.000,00 Dirhams, immatriculée au RC de Dakhla sous le numéro 13497, domiciliée à Avenue El Agroub N° 1/7724-Dakhla, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société **DERIV PECHE** par la société **DERHEM HOLDING** et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

#### I - Motifs et buts de la fusion

La présente opération se justifie par la perspective de simplifier les opérations d'exploitation entre les deux sociétés.

La fusion absorption de ces deux sociétés s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces des deux sociétés font partie.

#### II - Désignation des apports

L'évaluation des éléments de l'actif et du passif est basée sur les comptes au 31 décembre 2024 de la Société Absorbée.

Actif apporté	18.688.052,74
Passif pris en charge	18.645.833,03
Actif net apporté	42.219,71

En conséquence de ce qui précède, la valeur de l'actif net de l'apport fait par la Société Absorbée à la Société Absorbante, au titre de la Fusion, s'élève à **42.219,71** dirhams.

#### III - Rapport d'échange - Rémunération des apports - Augmentation de capital de la société DERHEM HOLDING :

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties à 34 parts sociales de la Société **DERHEM HOLDING** pour 1000 parts sociales de la Société **DERIV PECHE**.

En rémunération de la valeur nette des apports de la société **DERIV PECHE**, il sera attribué à la société **ATLADER HOLDING**, associée unique de cette dernière, 34 parts sociales de la société **DERHEM HOLDING**.

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les associés de la société **DERIV PECHE** devraient recevoir, en échange des 1000 parts sociales composant le capital social, 34 parts sociales de la société **DERHEM HOLDING**, à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

#### Augmentation de capital de la société DERHEM HOLDING :

En raison de l'échange des parts sociales de la société **DERIV PECHE** contre des parts sociales de la société **DERHEM HOLDING**, il est décidé d'augmenter le capital social de la société **DERHEM HOLDING** par l'émission de 34 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 100,00 MAD chacune, à émettre à la société **ATLADER HOLDING**.

L'augmentation de capital est réalisée par l'émission de nouvelles parts sociales, attribuées à titre de rémunération dans le cadre de la fusion, sans appel de fonds supplémentaire.

#### **IV - Propriété et jouissance de l'actif - Transmission du passif**

La Société DERHEM HOLDING sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens et droits apportés par la Société DERIV PECHE à compter du 01 janvier 2025.

#### **V - Conditions suspensives**

Les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis aux conditions suspensives ci- après :

- Réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société **DERHEM HOLDING** d'un montant de **3.400,00** par voie de l'émission 34 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,00 MAD chacune ;
- Approbation de la fusion par voie d'absorption par l'assemblée générale des associés de la société DERIV PECHE ;
- Approbation de la fusion, par voie d'absorption de la Société DERIV PECHE par décisions par l'assemblée générale des associés de la Société DERHEM HOLDING qui augmentera le capital de cette dernière en conséquence de la fusion.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès- verbal de chacune des assemblées générales des associés des sociétés « DERHEM HOLDING et DERIV PECHE ».

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Le traité de fusion produira son plein effet dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire qui sera effectuée au titre de la fusion.

La société apporteuse se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de cette réalisation définitive, conformément à la loi.

#### **VI - Dissolution de la société absorbée**

La Société DERIV PECHE se trouvera dissoute de plein droit à l'issue l'assemblée générale des associés qui constatera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la Société DERHEM HOLDING de la totalité de l'actif et du passif de la Société DERIV PECHE, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Cette décision conférera à l'un des gérants les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence, de réitérer, si besoin était, la transmission du patrimoine à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qu'il s'avérerait nécessaire d'accomplir, tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée, et enfin de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations fiscales ou autres.

#### **VII - Dépôt au greffe**

Conformément aux dispositions légales, deux originaux du projet de traité de fusion ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Dakhla, le 06 mars 2026 sous le numéro 4255.

**POUR EXTRAIT ET MENTION**



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل  
Office de la Formation Professionnelle  
et de la Promotion du Travail

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل  
المديرية الجهوية لسوس ماسة  
مركز التكوين المهني انزكان ايت ملول

## إعلان عن بيع بالمزاد العلني رقم 01 / 2026

يعلن مركز التكوين المهني انزكان ايت ملول التابع للمديرية الجهوية لسوس ماسة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل أنه سيجري سمسرة عمومية لبيع أشجار السرو (CYPRES) التي تشكل خطراً على المستخدمين والمعدات والممتلكات بالمعهد المتخصص في مهن النقل الطرقي - أكادير، حسب الجدول التالي:

مكان تواجد الأشجار موضوع الاعلان	التمن الافتتاحي	تاريخ وساعة البيع
المعهد التخصص في مهن النقل الطرقي - أكادير الكائن بالحي الصناعي ايت ملول	15000.00 درهم	2026/04/10 على الساعة العاشرة صباحا

### شروط المشاركة:

- ❖ تشمل عملية البيع أيضاً تحمل تكاليف اجتنات الأشجار وإزالة النفايات.
- ❖ تقدم العروض إلى لجنة البيع في الزمان والمكان المحددين أعلاه داخل ظرف مغلق يحمل البيانات التالية:  
- اسم وعنوان المتنافس؛ موضوع البيع، رقم الحصة، تاريخ وساعة البيع؛
- ❖ يقدم المتنافس شيك بقيمة العرض في اسم المديرية الجهوية لسوس ماسة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل، الذي سيتم تحريره مباشرة بعد دفع قيمته بحساب CHB المفتوح بالخزينة العامة للمملكة بأكادير على الرقم **310010100112470536620196**، ولإدارة الحق بحجز الشيك في حالة عدم الدفع داخل أجل 48 ساعة من تاريخ البيع.
- ❖ تأخذ لجنة البيع العرض الأكثر تمناً من بين العروض المقدمة.

وللمزيد من المعلومات حول عملية البيع يرجى الاتصال بإدارة المعهد المتخصص في مهن النقل الطرقي - أكادير، الهاتف رقم : 05 28 24.63.01

\*\*\*\*\*

## « MAROC DEVENIR »

\*\*\*\*

### CESSION DES PARTS SOCIALES –DONNATION DES PARTS SOCIALES - MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30/12/2025, La collectivité des associés décide :

L'agrément des donations des parts intervenues entre :

Monsieur Patrick BARRAU donateur de 60 parts sociales à Madame Aicha MEHDI, donataire des dites parts sociales ; Monsieur Patrick BARRAU donateur de 200 parts sociales à Madame Zahra ZEROUAL, donataire des dites parts sociales ;

L'agrément des cessions des parts intervenues entre : Monsieur Patrick BARRAU cédant de 500 parts sociales à

La société MEHDI BENAOUZ EXPERTIES, cessionnaire des dites parts sociales ;

La modification des articles 6 et 7 des statuts ;

La mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Temara en date 10/03/2026 du sous le n°19418

\*\*\*\*\*

## SOCIÉTÉ HORTI STAR

\*\*\*\*

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 30/12/2025, l'assemblée générale extraordinaire de la société HORTI STAR (société à responsabilité limitée, au capital social de 23.000.000,00 dirhams, sise à 08 Boulevard El Kasba, Lahlat, Quartier Industriel Mediouna Casablanca et immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 238421) a

décidé de réduire le capital social de la société d'un montant de 21.000.000,00 dirhams, pour le porter à 2.000.000,00 dirhams. Cette réduction de capital n'est pas motivée par les pertes.

Le PV de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca en date du 02/03/2026 sous le numéro 1014875.

\*\*\*\*\*

## « BOLAMU BUSINESS GROUP »

\*\*\*\*

Au terme d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une SARL AU représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « Bolamu Business Group »

Object social : La Société a pour objet :

Les prestations de services digitaux, informatiques et tech-

nologiques, incluant le développement, l'exploitation et la gestion de solutions numériques, de sites web, d'applications et de plateformes en ligne ;

Les activités de marketing digital, de communication, de publicité en ligne et de gestion de la présence numérique La vente et la commercialisation de produits et services par voie électronique (e-commerce) ;

Le développement et l'exploitation de plateformes digitales, y compris les plateformes de mise en relation et de services en ligne ;

Les activités d'importation et d'exportation de tous produits et services autorisés par la réglementation en vigueur

Les activités immobilières, dans le respect de la législation applicable ;

La réalisation d'ac-

tions à caractère social et caritatif, conformément aux lois et règlements en vigueur

Siege social : 46 Bd Zerktoni-Appt 6-2° Etage, 20140-CASA-BLANCA.

Capital : Le capital social s'élève à cent mille (10.000) dirhams. Il est divisé en cent (100) parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites et libérées en totalité, et attribuées à l'associé unique.

Gérance : La société est gérée et administrée par M. BOKEA Israel.

Durée : 99 ans.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro du registre de commerce : .716355

\*\*\*\*\*

## ROZZO MAROC SARL AU

\*\*\*\*

SOCIETE A RES-  
PONSABILITE LI-  
MITEE AU CAPITAL  
DE 150 000,00 di-  
rhams

SIEGE SOCIAL : 46  
Bd Zerkouni Appt 6  
2ème étage 20140  
Casablanca

IF : 48564960

RC : 493627

Au terme de l'as-  
semble générale  
extraordinaire de la  
société ROZZO MA-  
ROC, il a été décidé  
ce qui suit :

Démission du gérant  
M. ZIMMERMANN  
QUENTIN, Louis,  
Emile.

Nomination des nou-  
veaux cogérants Sté-  
phane Emile Georges  
FRANCO et de Jona-  
than Guennec.

Changement de la  
dénomination sociale  
à : « Rozzos ».

Augmentation du  
capital par apport en

compte courant : Le  
nouveau capital 400  
000.00 dhs

Modification corréla-  
tive des statuts : les  
articles 2,5,6 et 13  
des statuts.

Le dépôt légal a été  
effectué au greffe du  
tribunal de commerce  
de Casablanca le  
13/02/2026 sous le  
numéro : 1012347.

\*\*\*\*\*

## LEMYR ADVISORY

\*\*\*\*

Siege social : 5 rue  
Molière, quartier Ra-  
cine, 1er étage, Appt  
4, Casablanca, Maroc  
Société a Responsa-  
bilité limitée d'Associé  
unique

au capital de 10.000  
dirhams

ICE :

003885186000046

RC : 710965

Constitution

Suivant acte sous  
seing privé il a été  
institué une Société à  
responsabilité limitée  
présentant les carac-  
téristiques suivantes :

Dénomination Sociale  
LEMYR ADVISORY

Forme juridique  
Société à responsa-  
bilité limitée d'associé  
unique.

Capital Social  
Le capital social  
est fixé à dix mille  
(10.000) Dirhams,  
divisé en cent (100)  
parts sociales d'une  
valeur nominale de  
cent (100) Dirhams  
chacune portant les  
numéros 1 à 100. Les  
parts sociales sont  
toutes entièrement  
libérées et attribuées  
à l'associé unique.

Objet Social  
La Société a pour ob-  
jet tant au Maroc qu'à  
l'étranger :

Le conseil pour les  
affaires, en gestion,  
en organisation et en  
stratégie d'entreprise,  
au profit des sociétés  
et des professionnels

L'assistance et l'ac-  
compagnement des  
entreprises dans le  
cadre de leur créa-  
tion, de leur déve-  
loppement, de leur  
restructuration ou de  
projets spécifiques ;  
La réalisation de  
prestations d'études,  
d'analyses, de dia-  
gnostics, de notes et  
de reporting en lien

avec les activités de  
conseil ;  
Le conseil juridique,  
notamment en  
matière de droit des  
affaires, de structu-  
ration juridique, de  
gouvernance, de  
contractualisation et  
de formalités ;  
Le conseil fiscal,  
incluant l'assistance  
et l'accompagnement  
en matière d'analyse,  
de structuration et  
d'optimisation fiscale  
Et plus générale-  
ment, toutes opéra-  
tions commerciales,  
financières, mobi-  
lières ou immobi-  
lières, se rattachant  
directement ou  
indirectement à l'ob-  
jet social ci-dessus  
ou susceptibles d'en  
favoriser la réalisa-  
tion ou le développe-  
ment.

Siege Social

Le siège social de la  
société est fixé sis 5  
rue Molière, racine,  
Casablanca

Duree

La durée de la socié-  
té est fixée à quatre-  
vingt-dix-neuf (99)  
années à compter de  
la date d'immatricu-  
lation au Registre du

Commerce de Casa-  
blanca.

Associés :

Monsieur Nasser  
BENWAHOUD, né le  
22 novembre 1991  
à Casablanca, de  
nationalité maro-  
caine, demeurant à  
Prestigia Golf City,  
Immeuble 1B, Appar-  
tement 3, Bouskoura,  
titulaire de la CIN n°  
BE840811.

Gérants :

L'assemblée générale  
a nommé pour une  
durée indéterminée  
en qualité de gérante  
de la société Madame  
Sophia BENCHRIF  
OUDGHIRI née le 27  
juillet 1991 à Casa-  
blanca, de nationalité  
marocaine, demeu-  
rant au Lot. Zineb  
Nr. 29, Bd Panora-  
mique, Casablanca,  
titulaire de la CIN  
n°BK378901.

La société a été im-  
matriculée au registre  
de commerce de  
Casablanca sous le  
n° 710965. Le dépôt  
légal a été réalisé  
auprès du Tribunal de  
Commerce de Casa-  
blanca.

\*\*\*\*\*

## “ CHAMAZ AGRI ”

\*\*\*\*

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL SOCIAL DE 100 000,00 DH  
SIEGE SOCIAL:  
QU ARRID L 134,  
NADOR

- Cession des parts sociales.  
- Transformation de la forme juridique.  
- Démission d'un co-gérant.  
- Mise à jour des statuts.

Aux termes du procès-verbal de Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 02/12/2025 à Nador, les Associés de la société “ CHAMAZ AGRI ” S.A.R.L, au capital social de cent mille (100 000.00) dirhams et dont le siège social est à Nador, Qu Arrid L 134 ont décidé ce qui suit :

1- La cession de cinq cent (500) parts sociales de Mr. CHAMI

MOHAMED lui appartenant dans la société « CHAMAZ AGRI » SARL, immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de Première Instance de Nador sous le numéro 26011, à Mr. AZOU AHMED, et constate le retrait définitif de Mr. CHAMI MOHAMED en tant qu'associé.

2- La transformation de la forme juridique de la société d'une « société à responsabilité limitée » à une « société à responsabilité limitée à associé unique ».

3- L'admission de la démission de Mr. CHAMI MOHAMED, marocain, né le 03/06/1961 à Nador, demeurant en France, Nantes, 07 rue Che-neau 44100, titulaire de la CIN n° S 94289, en tant que co-gérant de la société « CHAMAZ AGRI » SARL.

4- La mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été

effectué au greffe du Tribunal de Première Instance de Nador le 24/12/2025 sous le N° 11622.

\*\*\*\*\*

## « SOCIETE LYMIS » SARL A.U

\*\*\*\*

Capital Social:  
2.000.000,00 Dhs  
Siège social: IM-MEUBLE 155 APPT 01 RESIDENCE SAADA 2 HAY MOHAMMADI AGADIR

1. Au terme de la décision de l'associé unique valant assemblée générale extraordinaire de la société « LYMIS » SARL a.u en date du 02 Mars 2026, l'associé unique a décidé ce qui suit :

La libération des trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) restants du capital social par un versement dans les comptes de la société, soit 1.500.000,00 (Un million cinq cent mille) dirhams, par conséquent

le capital social est totalement libéré.  
Le dépôt légal a été effectué le 05 Mars 2026 au secrétariat greffe du tribunal de commerce d'agadir sous le N°160319

\*\*\*\*\*

## « SOCIETE LYMIS » SARL A.U

\*\*\*\*

Capital Social:  
2.000.000,00 Dhs  
Siège social: IM-MEUBLE 155 APPT 01 RESIDENCE SAADA 2 HAY MOHAMMADI AGADIR

2. Au terme de la décision de l'associé unique valant assemblée générale extraordinaire de la société « LYMIS » SARL a.u en date du 10 Mars 2026, l'associé unique a décidé ce qui suit :

L'augmentation de capital social de la

société pour le porter de Deux millions dirhams (2.000.000,00) à Trois millions cinq cent mille dirhams (3.500.000,00) et ce par un nouvel apport en numéraire d'un million Cinq cent mille dirhams (1.500.000,00) et en créant Quinze Mille parts sociales nouvelles (15000) d'une valeur nominale de Cent Dirhams (100 DHS) chacune attribuées en totalité à l'associée unique Mme NAÏMA AIT MASKOUR.

Le dépôt légal a été effectué le 12 Mars 2026 au secrétariat greffe du tribunal de commerce d'agadir sous le N°160462